

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

PRESENTS : M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme : GUELLATI Malika - M. ROUX Régis - Mme PELASSY Michèle - M. BERSIA Jean-Michel - Mme FLAUS Valérie - M. TROTET Elie : **Adjoints,**

Mmes BRESSAN Michèle - KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - MM. WICKE André - ROUDILLAUD Michel - RENAUD Patrick - DI RÉ Albert - Mmes DELMAS Bernadette - VAYSSIERE Marie - PEYRON Laurence - BROCHARD Cécile - LECOMTE Lysiane - SOUINI Ilham - MM GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - PAULET Laurent - DE VECCHI Olivier - Mmes AINARDI Sabrina -HADDOUCHE Fatma - ABRAHAM Marion - MM. JOURDAN Fabien - BŒUF Thibaud - GUEYE Michel - Mme LAURENT Valérie: **Conseillers Municipaux.**

POUVOIR M. VIRGILIO Marc à M. TROTET Elie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WICKE André

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 26 Mai 2020

1. ELECTION DES ADJOINTS (modification de la délibération du 26 mai 2020)

2.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL

2.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

2.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2019

2.d VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2020

2.e SUBVENTIONS ET PRESTATIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2020

2.f VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2020

3.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL

3.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2019

4.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL

4.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

- 5.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 5.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PARKING KERGOMARD 2019
- 5.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2019 - BUDGET PARKING KERGOMARD
- 5.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PARKING KERGOMARD - ANNEE 2020

- 6. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2020 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT
- 7. SECTORISATION SCOLAIRE 2020/2021
- 8. MODIFICATION DES TARIFS DES TERRASSES PORTANT OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC
- 9. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA PROPRIETAIRE DU BAIL COMMERCIAL SIS 39, RUE CELESTIN GAYOL
- 10. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE AU 01.07.2020
- 11. INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP). DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 102/17 DU 12 DECEMBRE 2017
- 12. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 mai 2020

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

1. ELECTION DES ADJOINTS (délibération n°30/20)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée qu'une erreur d'ordonnancement, lors de la séance du 26 mai 2020, a contrarié le principe de la parité.

Il convient de revoter la liste « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » comme suit :

PESCE Thierry
GUELLATI Malika
ROUX Régis
PELASSY Michèle
BERSIA Jean-Michel
FLAUS Valérie
TROTET Elie

Le groupe « Unis Pour Vidauban » n'a pas déposé de liste.

Le dépouillement des bulletins dans l'urne a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
Suffrages exprimés : 31

La liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » ayant obtenu l'unanimité, les sept candidats sont proclamés adjoints au maire dans l'ordre susmentionné.

2a. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

(délibération n°31/20)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

(délibération n° 32/20)

Monsieur le Maire désigne Monsieur PESCE Thierry, Président de séance.

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2019 de la Commune.

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 702 505,67	13 767 475,54	3 064 969,87
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 812 483,64	4 449 909,96	- 362 573,68

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

2.c / AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2019 (délibération n°33/20)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, présente les écritures suivantes :

AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2019 à affecter en 2020	
- Commune : 3 064 969,87	3 351 055,92
- Assainissement : 286 086,05	
Solde d'investissement 2019	226 828,15
D 001 besoin de financement Commune : 362 573,68	- 362 573,68
R 002 excédent de financement Eau : 448 040,30	589 401,87
Assainissement : 141 361,57	
Solde des restes à réaliser d'investissement	831 052,08
Besoin de financement	604 223,93

AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 : (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	1 500 000,00
2. Report en fonctionnement au R/002	1 851 055,92
Déficit de fonctionnement reporté au D/002EAU	- 137 861,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie).

2.d / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2020 (délibération n°34/20)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition 2020 pour équilibrer le budget et propose de maintenir les taux suivants :

	2020
- Taxe d'Habitation	14,62
- Foncier Bâti	22,05
- Foncier non Bâti	113,92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. e) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2020 (délibération n°35/20)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, donne lecture de la ventilation des subventions aux différentes associations.

Madame LAURENT Valérie s'étonne de la baisse de subvention au CCAS.

Monsieur ROUX Régis répond que le CCAS est excédentaire suite à la subvention supplémentaire qui lui a été attribuée à la suite des inondations de décembre 2019.

Mesdames GUELLATI Malika - SOUINI Ilham - AINARDI Sabrina - PELASSY Michèle et Messieurs TROTET Elie - WICKE André ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix “Pour” et 2 voix “Contre” (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

2. f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2020 - (délibération n°36/20)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la Commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **13 418 325,25 EUROS**
- Section d'Investissement : **8 502 179,87 EUROS**

Monsieur GUEYE Michel affirme que réparer le grillage du camping au droit de la voie piétonne c'est de l'argent jeté en l'air puisqu'une prochaine inondation pourrait à nouveau l'abîmer.

Monsieur le Maire répond d'une part, que la voie piétonne est très prisée par les Vidaubannais et qu'à ce titre, elle sera régulièrement entretenue. D'autre part, le grillage sert aussi à délimiter et sécuriser l'espace pour les enfants du centre aéré. Enfin, les réparations sont faites en régie par les agents des services techniques et ne coûtent pas chères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

3.a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET de L'EAU

(délibération n°37/20)

Monsieur DI RE Albert, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte par 31 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / SERVICE EAU (délibération n°38/20)

Monsieur le Maire désigne Monsieur PESCE Thierry, Président de séance.

Monsieur DI RE Albert, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2019 du Service Eau, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 839 996,80	1 702 135,60	- 137 861,20
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 481 594,09	2 929 634,39	448 040,30

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

4. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT

(délibération n°39/20)

Monsieur DI RE Albert, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion 2019 du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte par 31 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET ASSAINISSEMENT

(délibération n°40/20)

Monsieur le Maire désigne Monsieur PESCE Thierry, Président de séance.

Monsieur DI RE Albert, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du Service Assainissement, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 147 753,11	1 433 839,16	286 086,05
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 604 574,53	2 745 936,10	141 361,57

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

5. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 / BUDGET PARKING KERGOMARD
(délibération n°41/20)

Monsieur TROTET Elie, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion 2019 du Trésorier.

Le Conseil Municipal prend acte par 31 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET PARKING KERGOMARD
(délibération n°42/20)

Monsieur le Maire désigne Monsieur PESCE Thierry, Président de séance.

Monsieur TROTET Elie, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du parking Kergomard :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 311,13	137 363,04	81 051,91
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 892,87	91 565,26	63 672,39

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 Voix « Pour » et 2 Abstentions (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

5. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2019 PARKING KERGOMARD
(délibération n°43/20)

Monsieur TROTET Elie, rapporteur, présente les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement 2019 à affecter en 2020	81 051,91
Solde d'investissement 2019	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	63 672,39
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 534,22
Besoin de financement	

Excédent de financement	62 138,17
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 : (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	—
2. Report en fonctionnement au R/002	81 051,91
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	—

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour » et 2 Abstentions
(GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

5. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PARKING KERGOMARD

(délibération n°44/20)

Monsieur TROTET Elie, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 du budget du parking Kergomard. Ce Budget est proposé en suréquilibre pour la section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	59 440,00	143 551,91	84 111,91

et s'équilibre pour la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	81 112,39
---------------------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour » et 2 Voix « Contre » (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

6. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2020 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT (délibération n°45/20)

Madame PELASSY Michèle, rapporteur, soumet l'enveloppe budgétaire 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour », 1 Voix « Contre »
(GUEYE Michel) et **1 Abstention** (LAURENT Valérie)

7. SECTORISATION SCOLAIRE 2020 (délibération n°46/20)

Madame SOUINI Ilham, rapporteur, propose de corriger à la marge la sectorisation scolaire approuvée le 21 mai 2019, en intégrant les 2 modifications suivantes :

- ajouter la rue du 8 mai 45 du n° 1 au 9, pour le secteur de Kergomard,
- préciser que les HLM Sainte Brigitte, rue du 8 mai 45 à partir du n° 10, relève d'Henri Michel.

Ces modifications entreront en application dès la rentrée scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour » et 2 Abstentions
(GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

8. MODIFICATION DES TARIFS DES TERRASSES PORTANT OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC (délibération n°47/20)

Madame FLAUS Valérie, rapporteur, expose au Conseil Municipal que la crise sanitaire a impacté, comme chacun sait, l'activité économique des commerçants.

Elle propose de diviser par deux le dispositif de taxation d'occupation du domaine public afin d'aider les commerçants bénéficiaires de terrasse, pour l'année 2020, soit :

	Place Clemenceau prix annuel au m2	Ailleurs prix annuel au m2
Terrasse non couverte	15.00 €	12.50 €
Terrasse couverte	18.50 €	16.00 €

Madame LAURENT Valérie demande si les terrasses seront étendues.

Madame FLAUS Valérie répond que c'est à l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

9. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA PROPRIETAIRE DU BAIL COMMERCIAL SIS 39, RUE CELESTIN GAYOL (délibération n°48/20)

Monsieur BERSIA Jean-Michel, rapporteur, rappelle le projet de démolition d'une partie de l'îlot central bâti à Saint Roch afin de créer une place publique.

La Commune désormais maîtrise le foncier de tous les immeubles. Il reste à indemniser la propriétaire du bail commercial sis 39, rue Célestin Gayol, Madame BEINING Mélanie.

Il s'agit d'indemniser à l'amiable le non renouvellement du bail commercial et son déplacement.

Conformément aux termes du protocole transactionnel, il propose de fixer à 40 000 € cette indemnité et d'acter la gratuité des loyers jusqu'au déménagement prévu cet été.

Monsieur GUEYE Michel déclare être contre la destruction de l'îlot car il ne veut pas que Vidauban évolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour » et 2 Voix « Contre » (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

10. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE AU 01.07.2020 (délibération n°49/20)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le tableau des emplois permet d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de chaque agent titulaire.

Ce tableau varie en cours d'année en fonction des mutations (départ et arrivée), des départs en retraite, des promotions internes et avancements de grade, (par exemple réussite à un concours).

Il propose de délibérer sur le tableau des effectifs, recensant les postes pourvus, supprimés et créés avec effet, au 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11. INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP). DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 102/17 DU 12 DECEMBRE 2017 (délibération n°50/20)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire a été voté le 12 décembre 2017, pour les cadres d'emploi visés par les décrets d'application de l'époque.

Le décret du 27 février 2020 étend désormais le RIFSEEP aux cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, des Techniciens Territoriaux et des Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives.

Il propose donc d'étendre à ces nouveaux cadres d'emploi, le dispositif déjà applicable aux autres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

12. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
(délibération n°51/20)

Monsieur BŒUF Thibaud, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat du maire et des adjoints est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune et d'un indice maximal réglementaire fixé à 1027. Son octroi nécessite une délibération.

Le rapporteur propose de fixer les taux comme suit, par rapport à cet indice 1027 :

- pour le Maire	: 65 % ,
- 1 ^{er} Adjoint	: 25 % ,
- les 6 Adjoint	: 21 % ,
- les 6 Conseillers Municipaux Délégués	: 5,9 % .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 Voix « Pour » et 2 Voix « Contre » (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

13. MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE
(délibération n°52/20)

Monsieur Le Maire, rapporteur, donne lecture de la motion de soutien et propose au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter Monsieur le Ministre de la Santé pour que soit attribué au personnel de Centre Hospitalier de la Dracénie le dispositif de la prime de 1 500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.